## Commune d'EPAGNY METZ-TESSY (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le 09/01/2024 publication en ligne le 09/01/2024

## ARRÊTÉ n° 02 - 2024

portant délégation de signature à Madame Myriam ROTA, Directrice adjointe du Pôle Ressources Transversales, chargée des affaires juridiques et de l'optimisation des ressources

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, R 2122-8 et R. 2122-10,
- \* **VU** le Code des relations entre le public et l'administration, article R. 113-10,
- \* **VU** les décrets n° 62-921 du 03 août 1962, n° 93-1091 du 16 septembre 1993 et n° 97-852 du 16 septembre 1997,
- \* **VU** l'arrêté n° 350-2022 en date du 22 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Myriam ROTA,
- \* CONSIDÉRANT qu'il convient d'accorder, dans certains domaines, une délégation de signature à la Directrice adjointe du Pôle Ressources Transversales, chargée des affaires juridiques et de l'optimisation des ressources et ce, afin de garantir l'efficience et la continuité du service public,

## ARRÊTE

- Article 1° L'arrêté n° 350-2022 en date du 22 septembre 2022 est abrogé.
- Article 2° Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Madame Myriam ROTA, attachée principale territoriale titulaire, aux fins de signer et/ou dresser les actes et divers documents pour :
  - ⇒ La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfant;
  - L'enregistrement, la modification et la dissolution des PACS;
  - ⇒ La réception de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de demande de changement de prénom et de changement de nom;
  - ⇒ La transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
  - → Dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus et délivrer toutes copies et extraits des actes d'état civil tels que mentionnés à l'article R. 2122-10 du CGCT;
  - ⇒ Les autorisations funéraires (fermetures de cercueil et crémations) ;
  - Légaliser les signatures ;
  - Certifier les photocopies conformes à leur original dès lors que celles-ci sont exigées par une administration étrangère;

Accusé de réception en préfecture 074-200053551-20240103-ARR-030124-02-AR Date de télétransmissipa-03/84/82/64/syés d'inscription sur la liste électorale ; Date de réception préfecture : 03/01/2024

- ⇒ L'ensemble des documents (attestation de recensement, récépissé d'avis, notice individuelle, liste trimestrielle) ayant trait au recensement militaire ;
- Les attestations de demandes de carte nationale d'identité;
- Les attestations d'accueil de personnes étrangères ;
- → L'ensemble des certificats relatifs à la situation des administrés (certificats de vie ; domicile ou résidence ; concubinage ; bonne vie et mœurs) ;
- Les autorisations de congés et/ou absence ;
- Les acceptations de devis ;
- Les bons de commande et les lettres de commande d'un montant maximum de 1 500 € HT, pour les dépenses courantes et permettant un bon fonctionnement du Pôle Ressources Transversales;
- Les attestations de remise de badge ou de clef.
- **Article 3° -** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 4° Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, à Madame la Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire d'Annecy, et sera porté à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

Notifié le Olon 1/ 20 un Signature de l'intéressée,

Fait à Epagny Metz-Tessy, le 03 janvier 2024,

Le Maire,

Roland DAVIET.